

Taux des crédits aux entreprises en Martinique Janvier 2018

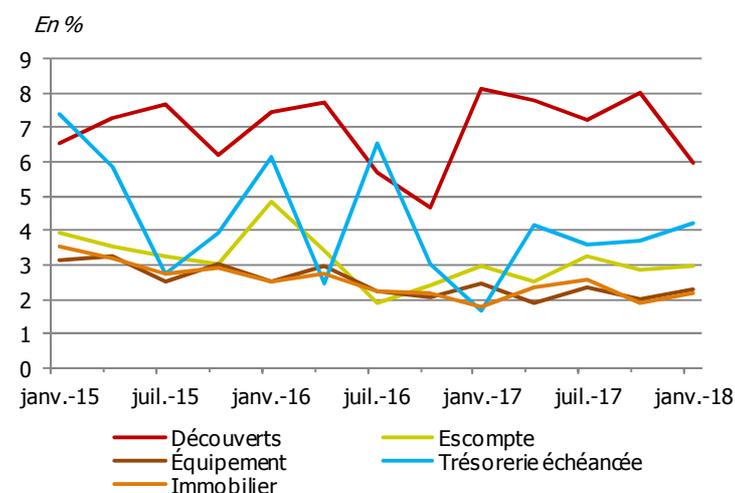
Après un recul en fin d'année 2017, les taux moyens des crédits à l'équipement et des crédits immobiliers s'inscrivent en légère hausse au début de l'année 2018 (respectivement +32 pdb¹ et +25 pdb entre octobre 2017 et janvier 2018). Les crédits à l'équipement affichent un taux moyen de 2,31 %, et une durée moyenne de 9 ans. Ils représentent l'essentiel des financements accordés hors découverts (86,3 %). Pour leur part, les crédits immobiliers voient leur taux moyen progresser à 2,16 %, tandis que leur durée moyenne atteint 18 ans. Ces deux catégories de financements sont souscrites à taux fixe dans leur quasi-totalité.

De même, le taux moyen des crédits de trésorerie échancée enregistre une hausse de 49 pdb, à 4,20 %. La durée moyenne s'élève à près de 5 ans, contre 3 ans au trimestre précédent. À l'inverse, le taux moyen du découvert repart à la baisse, après deux trimestres de hausses successives. Il s'établit à 5,97 % en début d'année (-205 pdb sur trois mois), à un niveau nettement inférieur au taux le plus élevé atteint sur la période récente, en octobre 2017 (8,02 %).

Les taux pratiqués en Martinique restent supérieurs à ceux appliqués dans l'Hexagone, en lien notamment avec des coûts de structure plus élevés et une proportion de très petites entreprises (TPE) plus importante. L'écart est particulièrement significatif pour les découverts (+318 pdb), mais plus limité pour les crédits à l'équipement ou immobiliers (respectivement +97 pdb et +50 pdb).

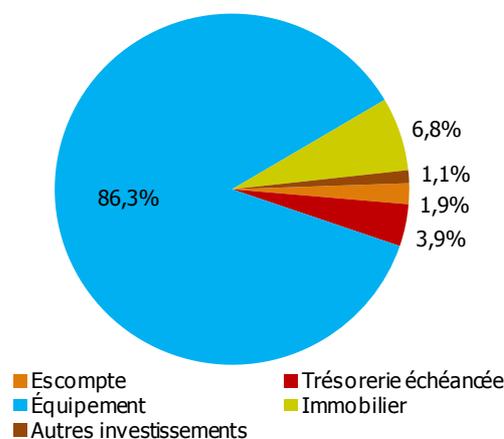
CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN MARTINIQUE²

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM

| Nouveaux crédits aux sociétés non financières | Taux moyen pondéré (en %) au T1 2018 | | Taux moyen pondéré (en %) au T4 2017 | | Durée moyenne (en mois) | | Part des prêts à taux fixe (en %) | | Médiane (taux en %) | |
|---|--------------------------------------|-----------|--------------------------------------|-----------|-------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| | Martinique | Métropole | Martinique | Métropole | Martinique | Métropole | Martinique | Métropole | Martinique | Métropole |
| Découverts | 5,97 | 2,79 | 8,02 | 2,56 | - | - | - | - | - | - |
| Trésorerie échancée | 4,20 | 1,61 | 3,71* | 1,52 | 55 | 23 | 100 | 37 | 6,40 | 1,69 |
| Équipement | 2,31 | 1,34 | 1,99 | 1,46 | 113 | 109 | 98 | 80 | 2,50 | 1,22 |
| Immobilier | 2,16* | 1,66 | 1,91* | 1,70 | 220* | 186 | 100* | 81 | - | - |

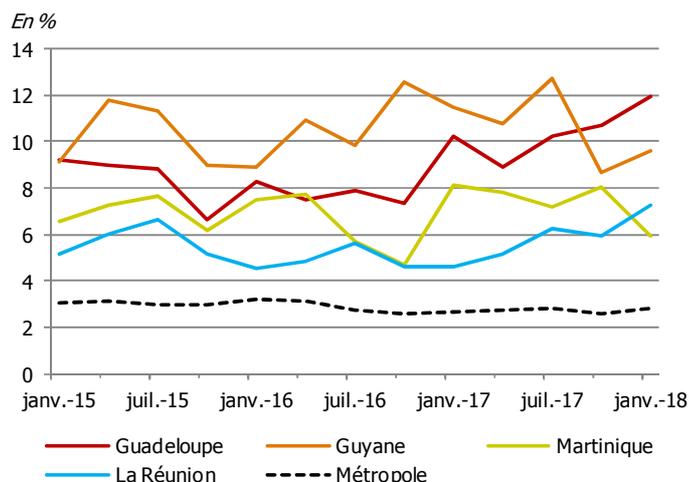
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ Points de base.

² L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

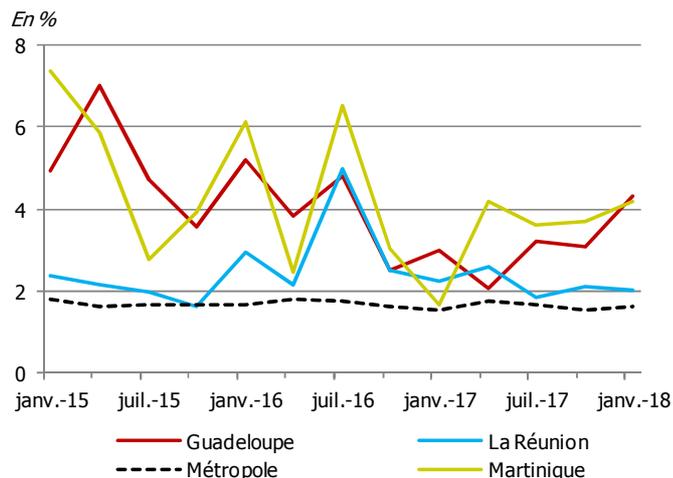
TAUX MOYENS DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



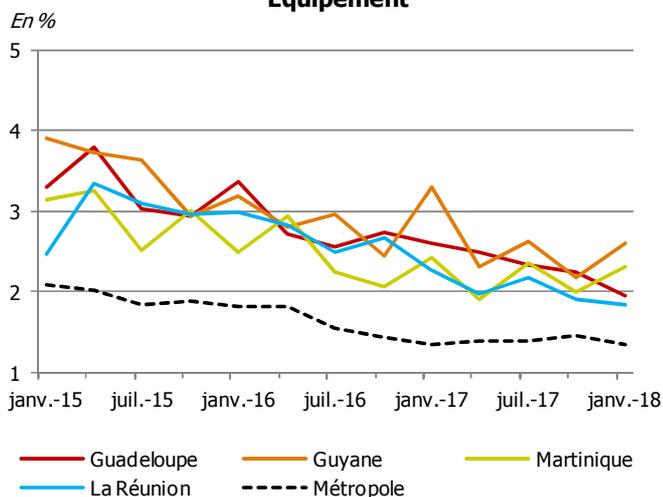
Sources : IEDOM, Banque de France

Trésorerie échancée



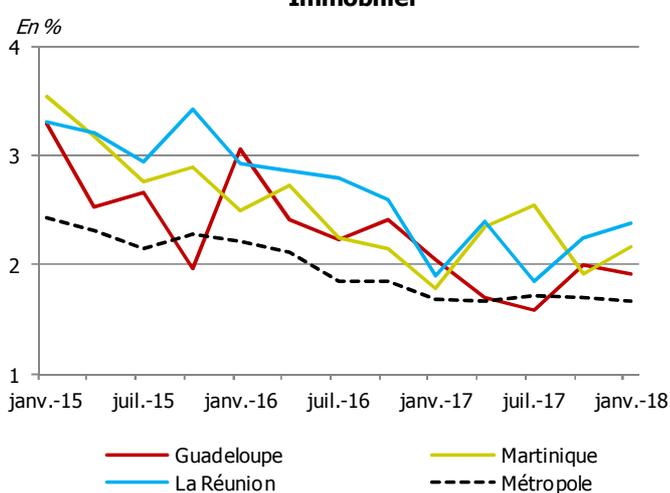
Sources : IEDOM, Banque de France

Équipement



Sources : IEDOM, Banque de France

Immobilier



Sources : IEDOM, Banque de France

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique, elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : Claude DORWLING-CARTER – Responsable de la rédaction : Diane KASPER

Éditeur et imprimeur : IEDOM - Achevé d'imprimer : juillet 2018